

**SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION
ORGANISATEURS**

**EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL
DE 2EME CLASSE**

CONCOURS INTERNE ET DE TROISIEME VOIE

SESSION 2014

EPREUVE

Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce document comprend : un sujet de 1 page, un dossier de 25 pages.

✎ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif ni dans votre copie, ni dans tout document à rendre (nom ou nom fictif, signature ou paraphe, numéro de convocation...)**

✎ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

✎ **Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Vous êtes éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe de la ville de Sportville comptant 50 000 habitants et les équipements sportifs suivants : terrain de football, terrain de rugby, pistes d'athlétisme, boulodrome couvert, terrains de boules, gymnases, salles de sport spécialisées, murs d'escalade, dojos, stands de tir, courts de tennis, base nautique, terrain multisports.

Votre Maire souhaite favoriser la place des femmes au sein de sa commune.

Le Directeur Général des Services vous réclame, dans une première partie, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur la place des femmes dans le domaine sportif.

12 points

Dans une deuxième partie, il vous demande de proposer un plan d'action à l'échelle de sa commune visant à favoriser l'implication des femmes dans le sport territorial.

8 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances

Document 1 : « Deuxième partie - Egalité des femmes et des hommes dans le sport : comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles », extrait du "Rapport d'activité fait pour l'année 2010-2011 au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et compte-rendu des travaux de cette délégation sur le thème *Femmes et sport*" - www.senat.fr - 21 juin 2011 - 16 pages

Document 2 : « En sport, pourquoi les femmes n'entraînent jamais les hommes ? » - Ramses Kefi - www.rue89.com - 27 février 2012 - 2 pages

Document 3 : « La place des femmes dans le sport » - par Dominique Foufelle - Article issu de "Quelques données indicatives sur les femmes et le sport", dossier réalisé par la cellule "Banque de données" de la Direction des Sports - mars 1998 - 1 page

Document 4 : « Conférence mondiale sur la femme et le sport », Communiqué de presse - www.sport-sante.fr - février 2012 - 1 page

Document 5 : « Liberté, égalité, féminité...Et si le sport prenait un temps d'avance sur la société ? » - Carole Ponchon - www.lemonde.fr - 2 mars 2012 - 2 pages

Document 6 : « Najat Vallaud-Belkacem dans L'Equipe : "La féminisation peut booster le sport" » - sportissima.wordpress.com - 29 novembre 2012 - 1 page

Document 7 : « Orientation 2 : promouvoir une culture de l'égalité en Essonne », extrait de l'annexe 2 "Le Plan égalité entre les femmes et les hommes 2012-2014" - Annexe au projet de délibération n° 2012-02-0013, Conseil général de l'Essonne - www.essonne.fr - consulté le 13 novembre 2013 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Ce document comprend : un sujet de 1 page, un dossier de 25 pages.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Document 1

DEUXIÈME PARTIE - ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE SPORT : COMME DANS LE MARATHON, CE SONT LES DERNIERS MÈTRES LES PLUS DIFFICILES

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a choisi de s'intéresser en 2011 à la place des femmes dans le sport pour deux grandes raisons.

La première, c'est que le sport constitue le révélateur, le miroir grossissant des inégalités auxquelles sont confrontées les femmes en France et dans le monde.

A l'image du reste de la société, les femmes ont progressivement investi ce secteur d'abord très masculin par ses origines. Elles sont 65 % à déclarer pratiquer régulièrement une activité physique et sportive ; des sportives de haut niveau participent à des compétitions dans la quasi-totalité des disciplines olympiques, et quelques-unes d'entre elles ont acquis une notoriété médiatique comparable à celle de leurs homologues masculins.

Mais les femmes restent très minoritaires dans le monde des fédérations, si l'on met à part quelques fédérations très féminisées ; le « plafond de verre » reste omniprésent dans l'univers sportif quand il s'agit d'accéder aux responsabilités, et le sport féminin de haut niveau reste le plus souvent considéré comme un « parent-pauvre » par rapport aux compétitions masculines qui retiennent l'essentiel de l'attention médiatique et des flux financiers qui l'accompagnent.

La seconde raison tient à ce que l'exploit sportif constitue un formidable levier pour faire évoluer les mentalités et infliger des démentis spectaculaires aux stéréotypes sexués qui tendent, ici comme ailleurs, à assigner aux femmes certaines qualités déterminées et à les dissuader, par contrecoup, de se lancer dans des activités qui ne correspondraient pas aux critères de la « féminité ». Par la force de leur exemple et par l'écho que leur donnent les médias, les victoires des sportives, qu'il s'agisse de navigation en solitaire, de performances athlétiques ou plus généralement de ce qu'elles révèlent de combativité, contribuent à faire évoluer l'image que la société se fait des femmes et à repousser les limites que le préjugé commun leur assigne.

A travers l'exploit sportif qui frappe les imaginations et à travers le développement des activités physiques et sportives qui sont susceptibles d'offrir aux femmes qui les pratiquent des formes d'épanouissement et d'affirmation, le sport est donc bien susceptible de constituer, si l'on prend bien conscience de ses potentialités, un outil précieux pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société tout entière.

Pour approfondir ces analyses, la délégation a mené un vaste programme d'auditions sur ce thème de novembre 2010 à mai 2011.

Elle a ainsi pu recueillir le point de vue d'universitaires qui ont tracé le cadre historique et sociologique de sa réflexion ; de personnalités politiques qui se sont intéressées au développement du sport féminin ; de responsables administratifs en charge des sports et des représentants de quelques-unes des grandes fédérations sportives ; des associations qui militent en faveur d'une plus grande mixité dans le sport, ainsi que, compte tenu du rôle joué par la médiatisation du sport, de différents médias de presse ou de télévision. Elle a également entendu Mme Chantal Jouanno, ministre des sports, qui s'est déclarée favorable à une action volontaire pour combler les écarts qui persistent, dans le domaine des sports, entre les femmes et les hommes.

Elle a complété ce programme par une visite de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), le 28 avril 2011, à l'issue de laquelle elle a pu recueillir, au cours d'une table-ronde, les points de vue de jeunes sportifs ainsi que ceux des cadres, féminins et masculins, chargés de leur entraînement.

[...]

B. UNE ÉGALITÉ DE FAÇADE

Après des débuts difficiles, le nombre de femmes pratiquant une activité sportive et participant aux compétitions sportives a donc aujourd'hui considérablement évolué. Ainsi les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et sportives (APS). Quelques fédérations sont emblématiques de cette évolution, comme l'a rappelé Mme Françoise Sauvageot : « *la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire qui, avec 540 000 licenciés se place au 5^e rang des fédérations françaises, est aussi la plus féminine, comptant 94 % de femmes. Il y a un siècle, elle était masculine, hygiéniste, marquée par des accents militaires et elle comptait 95 % d'hommes* ».

1. L'impression trompeuse d'une égalité...

Selon l'enquête INSEE de 2003^{23(*)}, 64 % des femmes interrogées déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive au cours des 12 mois précédents.

Les femmes représentent aujourd'hui 35 % des licenciés des fédérations sportives, 35 % des sportifs de haut niveau, un tiers des étudiants de la filière universitaire « Sciences et techniques des activités physiques et sportives », 14 % des conseillers techniques, 10 % des entraîneurs nationaux, 5 à 10 % des journalistes sportifs.

Si ces chiffres traduisent une nette amélioration de la présence des femmes, ils reflètent aussi la persistance des écarts entre hommes et femmes : on est encore loin de l'égalité !

Comme le soulignait Mme Catherine Louveau devant la délégation, « *ce que j'appelle "la preuve Jeannie Longo", soit l'existence de quelques femmes sportives fortement médiatisées, comme Amélie Mauresmo et Marie-José Pérec, dont certaines sont devenues ministres, telle Chantal Jouanno, donne l'impression trompeuse d'une égalité* ».

Par ailleurs, le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratiques ou encore de l'engagement dans la compétition. Comme on le verra plus loin, le fait que le sport féminin reste trop souvent ignoré des médias et que les femmes ne soient pas assez présentes aux postes de responsabilité dans le milieu du sport contribue à maintenir les inégalités.

2. Des pratiques féminines spécifiques

Les femmes ne pratiquent pas les mêmes disciplines sportives que les hommes et, quand elles pratiquent les mêmes disciplines, elles ne les abordent pas de la même manière.

Cette différence ne traduit pas nécessairement la persistance des discriminations à l'encontre des femmes, mais peut aussi relever de l'auto-exclusion, en raison de représentations stéréotypées et du poids des normes religieuses. Elle traduit aussi des attentes différentes.

D'après les chiffres communiqués par le ministère de la santé et des sports^{24(*)}, les activités physiques les plus pratiquées par les femmes sont la danse, la gymnastique, l'équitation, le patinage, la natation et la randonnée pédestre. On peut donc parler de « *sexuation des disciplines* » : si 79,4 % des licenciés de la Fédération française d'équitation et 78,9 % des licenciés de la Fédération française de gymnastique sont des femmes, elles ne sont en revanche que 2,7 % à détenir une licence à la Fédération française de football. Le constat dressé par Mme Brigitte Deydier, notamment, est confirmé : « *Plus le sport requiert un engagement physique, moins on verra de filles* ».

Inversement, les sports de santé, d'entretien et de nature et les disciplines esthétiques sont traditionnellement privilégiés par les femmes, même si les hommes ont tendance à y rejoindre leurs épouses passé un certain âge.

Certaines fédérations sont très féminisées, comme la danse (90 %), l'éducation physique et la gymnastique volontaire (94 %) et la gymnastique (79 %), le twirling bâton (92 %) et l'équitation (79 %), en revanche le football (2,7 %), l'aéromodélisme (3,3 %), le rugby (4,1 %), le billard (5,1 %), le motocyclisme (5,4 %) ou encore le hockey sur glace (9,3 %) figurent parmi les 18 fédérations comptant moins de 10 % de licenciées.

De la même manière, la façon de pratiquer le sport diffère sensiblement selon que l'on est un homme ou une femme.

Si 64 % des femmes déclarent avoir pratiqué au moins une discipline sportive durant l'année écoulée, elles ne sont que 35 % à prendre une licence dans une fédération (contre 65 % des hommes).

Quand elles le font, elles s'orientent plutôt vers des fédérations « multisports », comme la Fédération sportive et culturelle de France (où elles sont 67,1 %) ou la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (où elles sont 93,7 %), au sein desquelles l'esprit de compétition est moins entretenu, au profit d'une pratique plus communautaire et plus conviviale.

Mme Brigitte Deydier, championne du monde de judo et présidente du groupe de travail « Femmes et Sports », soulignait les attentes spécifiques des adolescentes qui pratiquent un sport : « *moins attirées par les sports classiques de compétition, davantage par l'aspect ludique [...] les filles aiment papoter sur le banc, quand les garçons tapent dans la balle pendant des heures* », même au Pôle Espoirs...

D'où l'importance, selon elle, d'encourager la mixité de l'encadrement « *car les femmes jettent une autre lumière sur les attentes des adolescentes* ».

Pour Mme Françoise Sauvageot, l'assiduité des femmes inscrites à la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV) tient au lien social que permet la pratique collective du sport : « *c'est l'appel du collectif qui entretient la motivation sur le long terme et cela sert l'éducation physique parce que la personne se sent bien* ».

Toutefois, quand on l'interroge sur la concurrence des pratiques auto-organisées, ou sur celles du secteur commercial (clubs de gymnastique), elle reconnaît que, dans ce domaine, « *toute la différence tient à leur coût : il y a un clivage social* ».

Sur ce point, les travaux des sociologues convergent. L'observation démontre que les pratiques sportives féminines sont particulièrement affectées par les inégalités sociales et qu'elles sont particulièrement marquées dans les quartiers populaires.

* ²³ Source : INSEE, enquête « Participation culturelle et sportive », mai 2003, dans « Les chiffres clés du sport », publiés par le ministère de la santé et des sports.

* ²⁴ Les chiffres-clés du sport, 1998

3. Une pratique féminine plus affectée par les inégalités sociales

Pour Mme Catherine Louveau, « *le sport est un terrain privilégié pour observer les inégalités entre sexes, les rapports sociaux de sexe et la catégorisation de la féminité et de la masculinité* ».

L'observation montre que les inégalités sociales ont un impact considérable sur la pratique sportive des filles. Les inégalités sociales affectent la pratique du sport : les femmes sont les premières à en souffrir, notamment dans les quartiers sensibles car lorsque le revenu familial est inférieur à 1 830 euros, 45 % des filles pratiquent une activité sportive, contre les trois-quarts des garçons. A l'adolescence, le décrochage est beaucoup plus brutal chez les filles que chez les garçons, ce qui affecte le sport de haut niveau.

Les données chiffrées recueillies le confirment : seulement 32 % des filles en zone d'éducation prioritaire (ZEP) pratiquent un sport en club, alors que, dans les classes moyennes et supérieures, ce taux est de 80 %.

Si des facteurs culturels expliquent en grande partie l'auto-exclusion des filles des « quartiers populaires » de la pratique sportive, les sociologues mettent aussi en avant l'effet des politiques volontaristes menées dans les années 1990. Depuis le début des années 1990, en effet, les ministères de la ville et des sports travaillent de concert pour redynamiser et pacifier les banlieues, notamment en multipliant les animations et les rencontres sportives, ou en ouvrant les gymnases en soirée. Or, ces actions volontaristes ont eu pour effet involontaire d'exclure les filles, les garçons se réservant le football de rue et l'usage des « playgrounds ».

M. William Gasparini, codirecteur d'un ouvrage collectif intitulé « *Sport et discrimination en Europe* » le confirme : les politiques d'intégration par le sport mises en place dans les années 1990 ont oublié les filles : « *il fallait occuper les garçons, tout en leur inculquant les règles de la citoyenneté* ». Si bien que, dans les banlieues dites « difficiles », on observe des pratiques sportives « inversées » pour les filles, calquées sur celles des garçons.

Mme Charlotte Parmentier^{25(*)}, doctorante au laboratoire sports, politique et transformations sociales (STAPS) à Paris-Sud-Orsay, dont les travaux portent sur la pratique sportive des filles des quartiers populaires, observe qu'un nombre croissant de filles d'origine maghrébine pratique le football, parfois jusqu'en équipe de France. En revanche, plus la pratique est esthétisée, érotisée (par exemple dans le cas de la gymnastique ou de la natation), plus les filles sont rares. M. William Gasparini souligne que « *le football se pratique avec pantalon et manches longues* ».

Ces pratiques sportives spécifiques appellent des réponses spécifiques, qui débordent du cadre strictement sportif. Les problèmes rencontrés par les filles des banlieues posent, notamment, la question de la féminisation de la politique de la ville.

* ²⁵ Charlotte Parmentier, doctorante, laboratoire sports, politique et transformations sociales (JE2496), université de Paris-Sud 11, France

C. UNE INÉGALITÉ AUTOENTRETENUE

Il serait illusoire d'imaginer que les conditions d'accès des hommes et des femmes aux activités physiques et sportives se rapprocheront inéluctablement par un changement des mentalités et une évolution « spontanée » de la société. La délégation partage en effet les analyses exprimées par la sociologue Catherine Louveau suivant lesquelles « *laisser faire le temps, la culture, c'est favoriser la reproduction* », compte tenu de la prégnance des stéréotypes sexués répandus dans la société et les médias, de l'appoint que leur apportent des facteurs « culturels » et de certaines pesanteurs sociologiques propres au monde du sport lui-même.

1. Le poids des stéréotypes

Les stéréotypes sexués qui renvoient à une répartition des tâches, des rôles et des attitudes entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la vie d'une société, prennent une acuité particulière dans le domaine du sport dont la dimension physique et corporelle est manifeste.

Une analyse des disciplines les plus pratiquées par les représentants de l'un ou l'autre sexe en apporte une démonstration souvent caricaturale.

Au demeurant, il est significatif de constater que les stéréotypes sont susceptibles de varier non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace. La présidente de la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire rappelait, au cours de son audition, que sa fédération, presque exclusivement masculine dans son recrutement à l'origine, comptait aujourd'hui 94 % de femmes parmi ses licenciés. Le football, qui est perçu en Europe comme un sport très masculin, est en revanche considéré, aux États-Unis, comme un sport « féminin ».

Or, il faut affirmer, au rebours d'une tendance très répandue justifiant les constructions sociales par un prétendu substrat biologique, qu'**aucun sport n'est, en soi, interdit aux femmes pour des raisons physiques et musculaires.**

Il ne s'agit pas ici de nier l'existence, chez l'un ou l'autre sexe, de particularités physiques ou biologiques, mais plutôt d'insister pour que celles-ci soient acceptées et prises en compte sans pour autant aboutir à exclure les femmes d'une partie du champ sportif.

Il n'est sans doute pas inutile, **au rebours du préjugé dominant** suivant lequel les femmes seraient systématiquement inférieures aux hommes sur le plan physique, de rappeler ici certaines spécificités peu connues qui montrent que **l'avantage biologique peut aussi parfois se trouver du côté de la féminité.**

C'est ainsi, par exemple, qu'une étude réalisée dans le cadre de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) sur « *La récupération chez la femme sportive* » a montré que les femmes font preuve d'une meilleure réponse métabolique lors d'un exercice de longue durée. Par un paradoxe que relèvent les auteurs de cette étude, Yann Le Meur et Christophe Hausswirth, « *alors que les femmes ont été interdites de participer à l'épreuve olympique du marathon jusqu'en 1984, plusieurs études ont montré que celles-ci pouvaient être plus performantes que les hommes au cours d'épreuves d'ultra-endurance* ».

[...] Les stéréotypes sexués qui contribuent à masculiniser ou à féminiser certains sports ne sont que l'un des aspects d'une socialisation sexuée et d'une domination masculine qui, dans le monde professionnel, par exemple, continue d'orienter les filles vers un nombre restreint de filières et vers des métiers moins rémunérateurs que ceux des hommes^{26(*)}.

Comme le soulignait Mme Catherine Louveau au cours de son audition, cette socialisation sexuée opère très tôt, et les jouets en fournissent une illustration frappante : « *On offre aux petits garçons des jouets roulants, des camions de pompiers, des grues ; aux petites filles des jouets statiques qui les préparent à leur futur rôle de mère au foyer. Tout se passe comme si le message était le suivant : aux garçons, partez découvrir le monde ; aux filles, restez à la maison auprès de vos mères dans la sécurité* ».

Ces stéréotypes sont d'autant plus puissants qu'ils prétendent s'appuyer non sur une construction sociale mais sur un ordre naturel des choses. Le coût de leur transgression peut peser de plusieurs façons sur la pratique féminine.

Les femmes qui se lancent dans des sports considérés comme « masculins », s'exposent à être considérées comme « masculines », suivant un procès de virilisation humiliant et sexiste qui commence à partir du moment où les sportives sont « trop » grandes, « trop » fortes, « trop » musclées, « trop » performantes. Les femmes trop performantes ont vite fait d'être soupçonnées sur leur identité sexuelle. Cette suspicion peut conduire, dans les cas les plus extrêmes, au recours humiliant à des tests de féminité.

Intériorisés par les femmes, ces stéréotypes sont en outre susceptibles de peser sur la pratique sportive des filles, ainsi sans doute que sur la performance des sportives.

Ainsi, par exemple, certaines études ont-elles montré que la moindre participation des filles aux cours d'éducation physique et sportive (EPS) pouvait aussi s'expliquer par le fait qu'elles considéraient les garçons comme naturellement plus performants et plus doués pour le sport.

S'attachant aux sportifs de haut niveau, une étude réalisée par l'Université Joseph Fournier de Grenoble a montré l'impact que les stéréotypes sexués pouvaient avoir sur les performances sportives.

* ²⁶ « Orientation et insertion professionnelle : vers un rééquilibrage entre femmes et hommes dans tous les métiers » : rapport d'information n° 404 (2007-2008) fait par Mme Gisèle Gautier, au nom de la délégation aux droits des femmes.

2. Des stéréotypes amplifiés par la publicité et les médias

Ces stéréotypes sexués largement répandus dans la société sont en outre amplifiés par la publicité et les médias.

Une étude^{27(☺)} réalisée en 2006 à partir d'une analyse des publicités publiées dans une série de grands magazines sur une période de dix ans a montré que, seuls ou en groupes, les hommes couvrent près des deux-tiers des publicités portant sur un produit ou un service sportif.

Les auteurs de l'étude en concluent que « *vendre un produit ou un service sportif exige la présence masculine, aujourd'hui en France, sans qu'aucune concertation ou règle écrite ne le stipule... La publicité sportive devient alors un vecteur andrologique, véritable pierre angulaire de l'identification des plus jeunes aux activités physiques et sportives* ».

Plusieurs auditions ont souligné, de la même façon, les biais qui affectent la présentation par les médias des sportives : une plus grande insistance sur leur apparence ou leur vie personnelle au détriment de leurs performances, insistance qui s'accompagne souvent d'une sexualisation de leur image.

Deux exemples choisis parmi bien d'autres illustrent le clivage genré qui caractérise si souvent la présentation médiatique.

L'exploit sportif réalisé par une femme tend à être rapporté au modèle masculin dominant : de « *petite fiancée de l'Atlantique* » au départ de la Route du rhum, Florence Artaud est saluée, le jour de sa victoire, à la Une du *Parisien*, par un « *Flo, t'es un vrai mec* »^{28(*)}.

Ce tropisme n'affecte d'ailleurs pas que les médias français puisque l'Agence Reuters, commentant la performance sportive d'Amélie Mauresmo à l'Australian Open Tennis de 1999, se demandait « *Who is this guy ?* »^{29(☺)}.

3. Le rôle des facteurs « culturels » et sociaux

Dans le rapport qu'elle a rendu en 2004 au ministre de la jeunesse et des sports et à la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, Mme Brigitte Deydier a consacré d'importants développements à la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers sensibles, zones d'éducation prioritaire et territoires d'intervention de la politique de la ville.

Les principaux constats qu'elle a pu effectuer restent largement d'actualité :

- la proportion des filles qui pratiquent une activité sportive est plus faible dans les quartiers sensibles, et notamment dans les ZEP (32 %), que sur le reste du territoire (51 %) ;

- l'écart de pratique sportive entre les filles et les garçons est plus important parmi les jeunes d'origine étrangère, comme l'a montré une enquête de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) réalisée en 1998 sur la santé de l'adolescent.

Dans son rapport, Mme Brigitte Deydier élevait une mise en garde contre toute tentative d'explication trop unilatérale en rappelant que « *la diversité des communautés, des histoires de chaque famille, des traditions et des coutumes ne [permettait] pas d'énoncer des généralités* ». Elle constatait cependant que « *le modèle séparatiste de beaucoup de communautés d'origine méditerranéenne ne [favorisait] pas le brassage social et l'intégration des femmes* ».

La réalité de ces freins d'ordre culturel ne doit pas être sous-évaluée. Leurs manifestations sont multiples : tendance plus forte chez les filles à abandonner les activités sportives au moment de l'adolescence, fréquence des demandes de dispenses des cours d'éducation physique et sportive (EPS), particulièrement pour les séances de natation, contraintes vestimentaires fortes prescrivant toute forme de nudité partielle, demandes de créneaux horaires distincts, notamment dans les piscines, et, chez certaines femmes plus âgées, refus de l'encadrement masculin.

Présentant au cours de son audition les conclusions très proches sur lesquelles débouche l'enquête qu'il a réalisée dans les zones urbaines de Strasbourg et celle effectuée par M. Gilles Vieille Marchiset dans l'agglomération grenobloise, M. William Gasparini a confirmé que seules 32 % des filles de ZEP pratiquaient un sport en club, contre 80 % dans les classes moyennes ou supérieures.

Il a relevé qu'une enquête récente réalisée par Mme Charlotte Parmentier, doctorante à l'Université de Paris-Sud 11, avait montré qu'un nombre croissant de filles d'origine maghrébine pratiquaient aujourd'hui le football, mais souvent en pantalons et manches longues.

Il semblerait, en revanche, que plus la pratique est esthétisée, voire « érotisée », par exemple, dans la gymnastique et la natation, plus les filles se font alors rares.

Le cas des dispenses de natation mérite à lui seul une attention particulière car il permet de souligner la complexité des phénomènes qui sont en jeu.

Le refus de toute forme de nudité féminine, si présent dans les intégrismes religieux et dans les moeurs les plus traditionnelles, y tient sans aucun doute une large part. Mais il serait sans doute abusif de réduire ce phénomène à un seul type d'explication.

L'enquête très approfondie réalisée par la Direction départementale de la jeunesse et des sports des Yvelines, « sports, filles, cités », souligne certes que « *la natation est la seule pratique qui semble poser problème aux professeurs d'éducation physique et sportive* » du fait d'absences ou de dispenses répétées des élèves.

Mais elle indique que les élèves et les pratiquantes interrogées évoquent plutôt une question de « pudeur ». « *Musulmanes ou non, toutes disent ne pas vouloir se montrer aux autres (filles et garçons) de peur d'être l'objet de moqueries ou tout simplement parce qu'elles se sentent mal à l'aise* ».

L'enquête en conclut que la religion ne suffit pas à expliquer le refus de pratiquer certains sports et attribue un rôle primordial à la relation que les adolescents, et pas seulement les filles, entretiennent avec leur corps dans une période où celui-ci est en pleine mutation.

A ce titre, il n'est pas impossible que d'autres facteurs « culturels », comme par exemple le culte de la minceur, joue également un rôle dissuasif auprès de celles qui ne correspondent pas aux canons esthétiques omniprésents aujourd'hui. Cette réticence à

s'exposer, pour ces raisons, aux regards d'autrui n'affecte d'ailleurs sans doute pas que les adolescentes et il a été rapporté à la délégation des demandes de créneaux d'accès distincts aux piscines émanant d'associations de femmes obèses.

Il convient, en outre, de ne pas sous-estimer la dimension sociale d'un refus que l'on serait tenté, en première analyse, d'imputer aux seuls facteurs culturels ou religieux. Évoquant les recherches qu'il a conduites à Strasbourg, en particulier auprès de familles turques, M. William Gasparini a relevé que les filles issues de l'élite turque - les filles d'universitaires ou de hauts fonctionnaires travaillant auprès du Conseil de l'Europe - n'étaient pas affectées par ce phénomène des dispenses de sport.

*²⁷ Sports et publicités imprimées dans les magazines en France : une communication masculine dominante et stéréotypée ?, Stéphane Héas, Dominique Bodin, Luc Robène, Dominique Meunier et Jens Blumrodt, in *Etude de communication n° 29* (2006).

*²⁸ C. Brocard, Performances sportives et différenciation sexuelle dans les commentaires journalistiques, *cité in Sports et publicité*.

*²⁹ T. Miller, Sportsex, *cité in Sports et publicité*.

4. Des pesanteurs sociologiques propres au monde du sport lui-même

Plusieurs facteurs, propres au monde du sport lui-même, sont de nature à entraver le développement de la pratique sportive féminine. Ceux-ci tiennent aux encadrants, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, et aux équipements sportifs.

a) Les encadrants

La progression de la pratique féminine sportive est freinée par deux phénomènes sociologiques tenant aux encadrants, qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

Le développement et l'organisation des activités sportives reposent très largement en France sur l'action d'un très grand nombre de bénévoles dont l'engagement et le dévouement doivent être à juste titre salués.

Par la force des choses, les responsabilités au sein des associations sportives, qui exigent du temps et une grande disponibilité, sont très souvent exercées par des personnes retraitées. Quelle que soit leur bonne volonté et l'esprit d'ouverture qu'alimente un contact régulier avec un public jeune, ces personnes ne peuvent entièrement s'abstraire des conceptions de leur génération et ne sont pas, naturellement, portées à remettre en question des stéréotypes sexués qui écartent les jeunes filles de la pratique de certains sports.

Les auditions conduites par la délégation ont, en outre, souligné de façon assez consensuelle l'influence que le sexe des personnels qui encadrent les activités sportives peut avoir sur le recrutement des pratiquants. Cette influence s'exerce de plusieurs façons.

Tout d'abord, parce que des encadrants majoritairement masculins auront tendance à privilégier des disciplines considérées, *a priori*, comme masculines et qui attireront « spontanément » un public plus masculin que féminin.

C'est ainsi que Mme Françoise Sauvageot a rappelé que, lorsque les directions départementales de la jeunesse et des sports ont reçu, dans les années soixante-dix, la mission d'encourager la création de clubs sportifs, les conseillers de secteur « hommes » se sont orientés vers le football, qui disposait déjà d'une fédération emblématique et permettait d'offrir une activité physique de proximité aux jeunes garçons, alors que leurs homologues femmes étaient naturellement plus enclines à préférer la gymnastique d'entretien.

Comme le rappelait également M. Laurent Petrynka, directeur national de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), le professeur de sport qui encadre les activités du mercredi choisit celles-ci en fonction de ses affinités, et un professeur masculin ne sera guère porté à enseigner la danse, le step, le fun ou une autre activité de mise en forme.

De ce fait, la mixité des personnels qui encadrent les activités physiques et sportives constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de la pratique féminine.

Une plus grande mixité de l'encadrement serait, en outre, de nature à garantir une offre d'activités plus « féminino-compatibles », et donc moins exclusivement axée sur les seules disciplines attirant principalement les garçons.

Celle-ci faciliterait, en outre, une évolution des esprits, de façon à ce que la pratique sportive soit moins exclusivement guidée par l'esprit de compétition et le culte de la performance, et qu'elle s'ouvre davantage au souci de la forme, du bien-être et de l'entretien, caractéristiques aujourd'hui des attentes du public féminin, mais dont rien n'exclut qu'il ne puissent correspondre aussi aux besoins du public masculin.

En outre, face aux adolescentes, des éducatrices aborderont plus facilement certains problèmes liés au corps et à la santé.

Ces considérations conduisent la délégation à **réaffirmer son attachement au principe de mixité**, dont elle estime qu'il ne doit pas être remis en cause dans les conditions de pratique et qu'il doit être **recherché plus systématiquement dans l'encadrement des activités physiques et sportives**.

b) Les équipements sportifs

Les auditions conduites par la délégation ont montré que le parc des équipements sportifs, souvent ancien, n'était pas toujours bien adapté à la pratique sportive féminine.

Tout d'abord, ces équipements sont souvent destinés, de par leur conception et leur réalisation, à des sports traditionnels, c'est-à-dire à des sports qui intéressent un public plutôt masculin.

Facteur aggravant, ces équipements sont souvent saturés et les meilleurs créneaux horaires sont très largement occupés par les équipes masculines. C'est ainsi qu'à Dreux, comme il a été rapporté à la délégation, de jeunes footballeuses n'ont pu obtenir un créneau pour s'entraîner qu'entre 20 h 30 et 22 h 00.

Les filles tendent à être exclues plus encore des « city stades », des espaces publics ouverts à des pratiques sportives auto-organisées dont les bandes de jeunes garçons tendent à s'arroger un usage exclusif. Les nouvelles pratiques de rue que sont le skate, le roller, ou encore le basket de rue, sont d'ailleurs principalement masculines. Les municipalités et les associations sportives doivent prendre conscience que **seule une organisation des activités permet d'éviter que les filles ne se trouvent exclues de ces espaces sportifs de proximité**.

D. LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE VOLONTAIRE

L'amélioration de la pratique sportive féminine passe par une action conjointe des principaux acteurs du sport en France : administration, mouvement sportif et collectivités territoriales.

Cette action, pour être efficace, doit s'attacher à la fois à rénover l'image qu'ont les sports, mais aussi à adapter la pratique sportive aux attentes des femmes et aux conditions dans lesquelles elles peuvent les exercer.

1. Encourager et élargir la pratique sportive féminine

L'analyse de la pratique sportive féminine montre que celle-ci est très concentrée sur quelques disciplines considérées comme « féminines » et que les femmes sont très peu nombreuses à pratiquer des sports caractérisés comme « masculins ».

La délégation considère que le développement de la pratique sportive féminine suppose une extension du champ des disciplines auxquelles les femmes doivent pouvoir s'adonner sans s'exposer à la réprobation de leur environnement sportif.

Elle souhaite, à ce titre, que les différents acteurs du sport encouragent les filles et les femmes à s'adonner à des sports aujourd'hui considérés comme masculins.

Les exploits réalisés par des sportives, comme par exemple le très beau parcours des Lyonnaises qui viennent de remporter la Ligue des champions féminine de l'Union européenne des associations de football (UEFA), peuvent constituer d'excellents leviers pour développer l'envie chez les filles de se lancer dans un sport dont la pratique est, aujourd'hui, essentiellement masculine.

Le développement de la pratique sportive féminine ne doit cependant pas se limiter à un alignement sur les modèles masculins. Une politique équilibrée de féminisation de la pratique sportive doit évidemment prendre également en compte les attentes spécifiques des femmes en ce domaine.

Or, suivant des constatations très répandues, les femmes sont guidées, dans la pratique sportive, moins par la recherche de la performance que par des considérations de santé et de bien-être. Elles sont en outre davantage, ou du moins autrement que les hommes, attentives au lien social que crée la pratique régulière et commune de ces activités.

Certaines fédérations ont bien compris ces attentes et ont su proposer à leurs licenciés, à côté de pratiques de compétition, des pratiques davantage axées sur les loisirs. Tel est le cas notamment de la Fédération nationale d'équitation (FFE) et de la Fédération française des courses d'orientation (FFCO).

La délégation recommande donc aux acteurs du sport de développer la part du « sport santé » dans la gamme des activités physiques et sportives qu'ils proposent.

Cette diversification des pratiques ne permettrait pas seulement de mieux répondre aux attentes des femmes, mais permettrait en outre d'insister, d'une façon générale, sur la contribution que le sport peut apporter à la lutte contre la sédentarité et contre l'obésité, dont un récent rapport d'information a souligné les méfaits en termes de santé publique³⁰.

Enfin, le développement de la pratique sportive féminine passe par une **attention plus grande aux conditions pratiques de son exercice** : les femmes sont davantage que les hommes prises par le temps qu'elles consacrent à leur famille et à l'éducation de leurs enfants.

Le **développement d'activités croisées mère-enfants** paraît, à ce titre, une piste intéressante dans la mesure où, aujourd'hui encore, ce sont les femmes qui, le plus souvent, accompagnent leurs enfants à leurs activités sportives. Les auditions ont souligné, dans ce domaine, le succès remporté par une initiative conduite dans le Pas-de-Calais où les mères conduisant leurs enfants aux cours de football, se voyaient proposer la possibilité de pratiquer un sport.

La **création de crèches ou de structures d'accueil pour les jeunes enfants** peut constituer également un levier significatif pour faciliter l'accès des femmes aux activités sportives, à l'image de la Fédération française des courses d'orientation qui propose des systèmes de garde d'enfants au départ de ses courses, à l'intention des parents qui y participent.

Enfin, il convient de se montrer plus attentifs aux conditions de **desserte des équipements sportifs par les transports en commun**.

* ³⁰ L'organisation de la recherche et ses perspectives en matière de prévention et de traitement de l'obésité, *rapport d'information n° 158 (2010-2011) de Mme Brigitte Bout, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.*

2. Tirer pleinement parti du rôle positif du sport à l'école

Le sport scolaire joue un rôle essentiel dans le développement des activités physiques et sportives en France. Débutant à l'école maternelle et élémentaire, il est dispensé aux élèves tout au long de leur scolarité, sans distinction de sexe.

Outre qu'ils constituent le plus souvent la première forme d'initiation des enfants à la pratique sportive, les cours d'éducation physique et sportive ont en outre la particularité d'être dispensés simultanément à des élèves des deux sexes, ce qui en fait un **laboratoire de la mixité**.

Malgré cette approche *a priori* très favorable à l'égalité entre les sexes, les filles tendent à décrocher du sport à l'école, comme des activités sportives en général, davantage que les garçons.

Une politique volontaire en la matière semble nécessaire afin notamment d'enrayer ce décrochage et de tendre vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce domaine.

a) Le sport en milieu scolaire : un laboratoire de l'égalité et de la mixité...

En France, les cours d'éducation physique et sportive (EPS) sont mixtes comme le reste des enseignements dispensés à l'école et les élèves ne font pas l'objet de différence de traitement en fonction de leur sexe.

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS), qui compte un million d'élèves licenciés et environ 9 500 associations sportives dans les collèges et les lycées, propose également à ses adhérents de nombreuses activités sportives sur la base de la mixité.

Il faut tirer parti du rôle positif joué par le sport à l'école en incitant les acteurs du monde sportif à s'inspirer de ce « laboratoire de la mixité » pour étendre la pratique mixte de certains sports au-delà du cadre scolaire et parascolaire.

Ce faisant, la **délégation tient à réaffirmer son attachement au principe de mixité dans les cours d'éducation physique et sportive à l'école.**

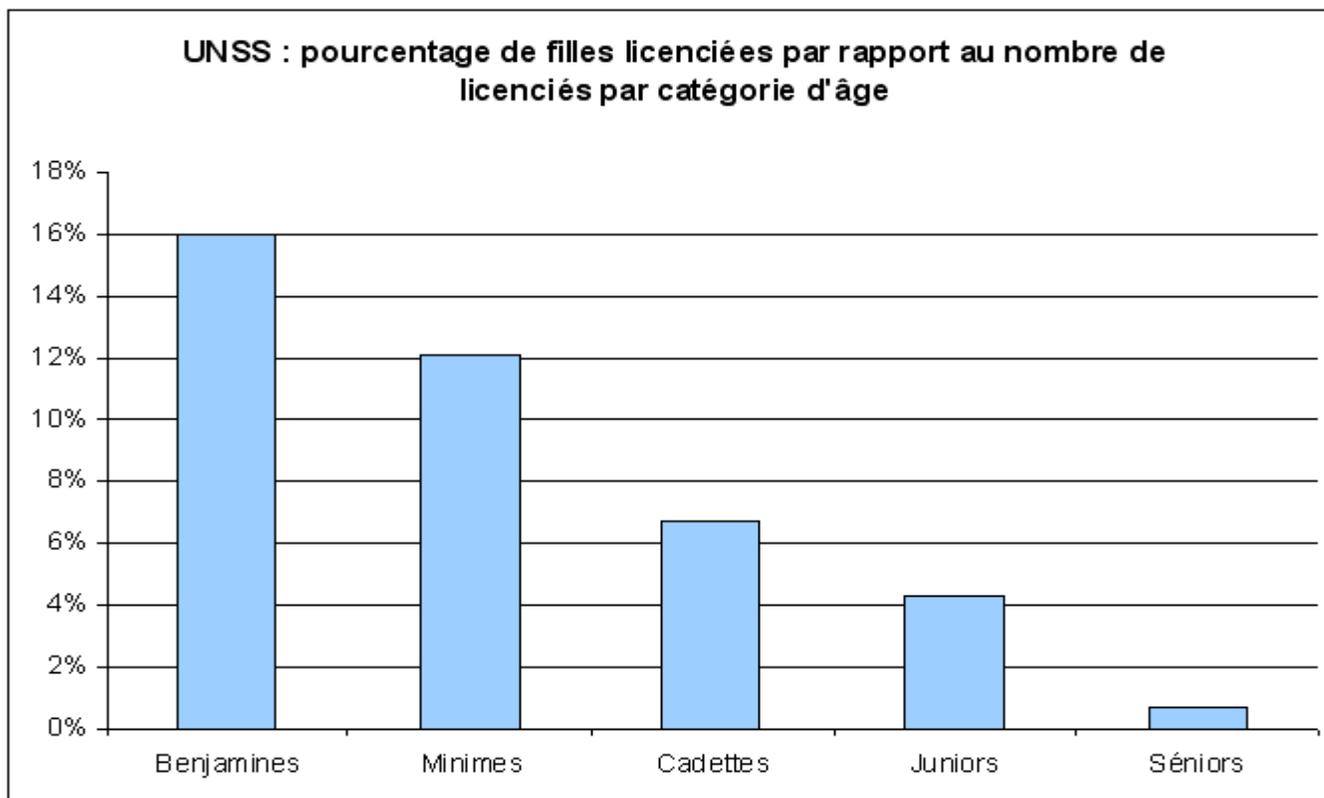
Elle admet cependant que cette position de principe ne doit pas conduire à proscrire l'organisation ponctuelle d'ateliers séparés. Dans des disciplines athlétiques où les performances des filles et des garçons peuvent souvent différer, l'organisation de courses distinctes pourra par exemple permettre à une fille de connaître aussi la fierté d'arriver la première.

b) ... à préserver de la désaffection des jeunes filles au fur et à mesure de leur avancée dans le cursus scolaire

Pour que le sport scolaire soit un laboratoire de l'égalité, il paraît nécessaire que les filles et les garçons s'y impliquent dans les mêmes proportions.

Cependant, une enquête de 2003 montre qu'au fur et à mesure de leur avancée dans le cursus scolaire, les filles abandonnent l'activité sportive. Ce déséquilibre est particulièrement accentué dans les milieux défavorisés.

Cette désaffection des filles est assez flagrante, comme le présente le document suivant :



Graphique réalisé à partir des chiffres communiqués par M. Laurent Petrynka lors de son audition.

Plusieurs explications ont pu être données à ce phénomène : le poids de la position sociale de la famille, les pressions culturelles ou les problèmes psychologiques et physiologiques notamment dus à la perception de leur corps par les adolescentes.

Ce décrochage nuit nécessairement à l'égalité, il paraît donc indispensable de le prendre en compte et de proposer des solutions pour y remédier.

La délégation recommande de **renforcer l'implication des élèves, et en particulier des filles, dans le sport scolaire, en encourageant la labellisation des associations et des clubs sportifs qui s'impliquent dans le sport féminin, et en organisant des championnats au niveau des écoles, des collèges et des lycées.**

La **labellisation des associations** et des **clubs sportifs qui s'impliquent dans le sport féminin** et proposent **des activités « féminino-compatibles »** est un **projet intéressant** actuellement envisagé par l'UNSS dans son programme pour 2012-2016. Pour obtenir ce label, les associations devront non seulement présenter un bilan quantitatif suffisant (pourcentage de jeunes filles licenciées) mais aussi qualitatif : la carte des sports proposés par l'association doit pouvoir être « féminino-compatible », c'est-à-dire répondre aux demandes des pratiquantes, en leur proposant notamment du step, de la danse...

La création de championnats au niveau des écoles, des collèges et des lycées permettrait de renforcer l'implication de leurs élèves

Ces championnats permettraient non seulement aux élèves d'être fiers de défendre leur école mais seraient également motivants pour les pratiquants. Ils permettraient, comme c'est le cas aux États-Unis, de constituer un vivier de jeunes joueurs pour les championnats professionnels.

Dans le même esprit, M. Fernand Duchaussoy a présenté l'expérience menée conjointement par la Fédération française de football (FFF) et l'UNSS dans le Nord-Pas-de-Calais de créer un championnat inter-lycées de football féminin. Le résultat a été plus que concluant puisqu'ils ont été « *débordés de demandes et [que] le foot est devenu le sport n°1 [dans la région]* ».

Il serait en outre intéressant de recenser les expériences positives mises en place par les différents intervenants dans ce domaine, et notamment par les fédérations sportives, dans un guide des bonnes pratiques pour l'égalité des femmes et des hommes dans le sport, à l'image de la liste dressée par l'UNSS (...).

3. Encourager les fédérations à davantage de mixité

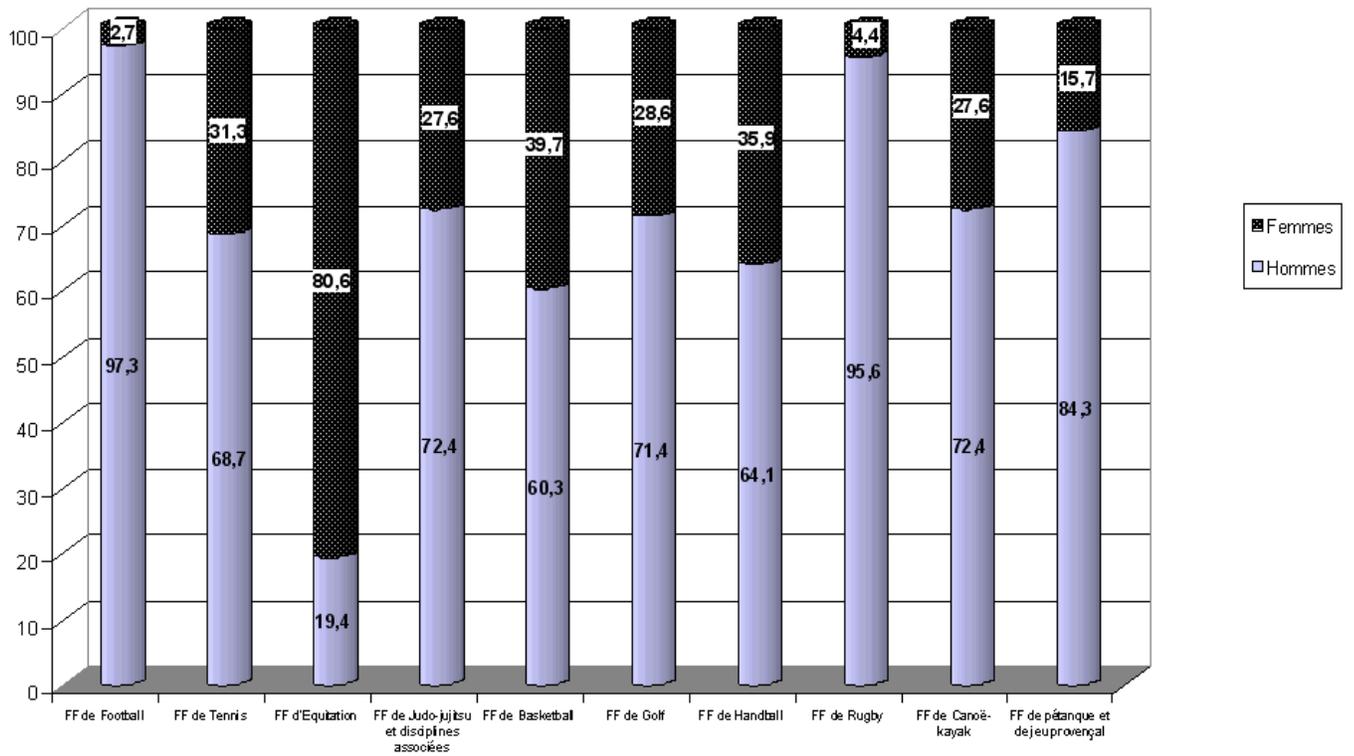
La mixité est l'une des clefs de l'égalité. Or, la plupart des fédérations, qu'elles soient unisport ou multisports, présentent un important déséquilibre dans leurs effectifs de l'un et l'autre sexe.

La mixité, outre le fait d'apprendre à vivre ensemble, présente un certain nombre d'avantages qui ont incité certaines fédérations à la favoriser par des politiques volontaristes.

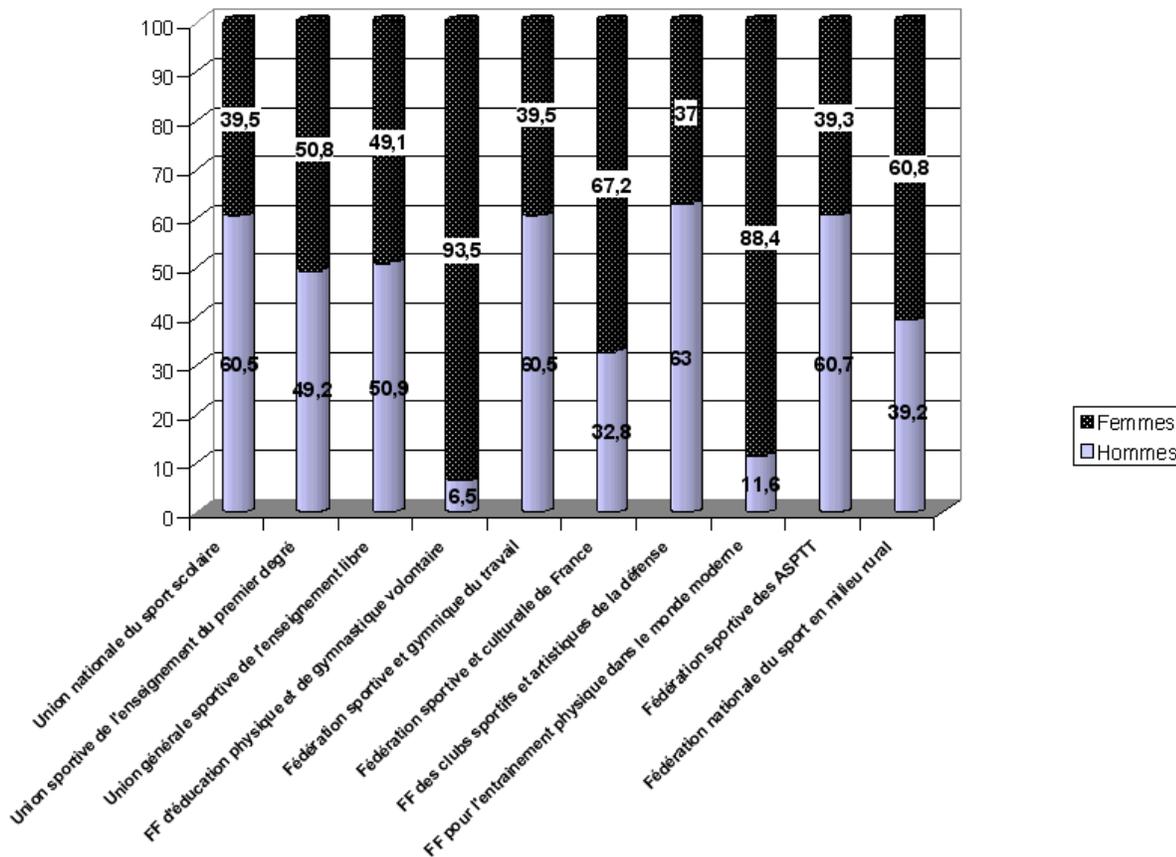
a) Une répartition entre les sexes déséquilibrée

Lorsque l'on consulte les statistiques établies par le ministère en charge des sports, il est assez frappant de constater, notamment compte tenu de la proportion de femmes licenciées, que la mixité est loin d'être une réalité.

Part des licences par genre dans les fédérations unisport les plus importantes



Part des licences par genre dans les fédérations multisports les plus importantes (pour lesquelles des données par genre sont disponibles)



Graphiques réalisés à partir des statistiques des Chiffres clés du sport, Ministère des sports, décembre 2010

b) L'intérêt d'un rééquilibrage

Un rééquilibrage sexué des licenciés dans les fédérations présenterait un certain nombre d'avantages.

Dans les fédérations à dominante féminine (comme la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire), les hommes constituent un marché à conquérir en termes de licences mais aussi pour prendre des responsabilités au sein du club ou de la fédération. Il en est de même pour les fédérations à dominante masculine (comme le football).

Un réservoir de licences et de personnes qui pourraient se porter candidates pour l'encadrement et les responsabilités constitue un appoint intéressant. Certaines fédérations l'ont compris et mènent aujourd'hui des politiques pour séduire les pratiquants du genre le moins représenté.

Les femmes, mères de licencié(e)s jouent un rôle dans le choix des activités sportives de leurs enfants. En effet, dans la mesure où, aujourd'hui encore, ce sont elles qui assument la majorité des tâches parentales, ce sont souvent elles qui inscrivent les enfants aux activités sportives et qui se chargent de les y accompagner.

C'est ainsi que le président Albert Ferrasse, ancien président de la Fédération française de rugby, au départ réservé quant à la présence de femmes dans ce sport, avait fini par reconnaître, devant la baisse de la pratique dans les écoles, qu'il était utile de mieux faire connaître cette discipline aux mères pour qu'elles encouragent leurs enfants à le pratiquer.

Ces considérations peuvent être renforcées par les encouragements financiers apportés par le ministère des sports, dans le cadre des conventions d'objectifs, en faveur de la féminisation du sport. En 2010, les subventions versées à ce titre se sont élevées à 5,4 millions d'euros.

c) Les actions volontaires des fédérations

Conscientes de ces avantages, ou désireuses d'accéder à plus de mixité dans leurs sports, certaines fédérations innovent, afin d'attirer dans leurs clubs sportifs le genre jusqu'alors peu représenté. Deux exemples sont donnés ici. Le premier est celui d'une fédération qui souhaite s'ouvrir davantage aux femmes ; le second celui d'une fédération qui souhaite recruter des participants masculins.

La **Fédération française de football** (FFF) ne compte, parmi ses licenciés, que 2,7 % de femmes. Pour s'efforcer de remédier à ce déséquilibre, elle a créé il y a deux ans une commission de féminisation, avec un double objectif : « *plus de filles derrière les ballons, [et] plus de femmes aux responsabilités au sein des fédérations* ».

Cette démarche s'est appuyée notamment sur :

- une **campagne de communication publicitaire et internet** avec une double démarche : « casser les préjugés et recruter ». Un site internet est consacré au travail de la FFF sur ce sujet (<http://www.fff.fr/footballaufeminin/>). Des visuels ont été réalisés et transmis sous forme de kits pour la communication ;
- des enquêtes quantitatives et qualitatives, suivies éventuellement d'entretiens sur les **souhaits des femmes footballeuses** (vers toutes les familles du football, puis, plus spécifiquement vers les dirigeantes). Les résultats de ces enquêtes et de ces entretiens feront l'objet de préconisations puis d'un plan de féminisation sur plusieurs années ;
- une **obligation de créer des clubs féminins** assortie, le cas échéant, de sanctions^{32(*)}.

La **Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire** (FFEPGV) très majoritairement féminine dans le recrutement de ses licenciés, s'efforce, sous l'impulsion de sa présidente Françoise Sauvageot, de procéder à un rééquilibrage de son recrutement et de son encadrement.

Une application stricte de la loi du 6 juillet 2000 et du décret du 7 janvier 2004 garantissant, par sexe, une proportionnalité entre le nombre de licenciés et le nombre de sièges dans les instances de direction, aurait abouti à ce que la fédération ne compte qu'un seul homme au sein de son comité-directeur. Considérant qu'un homme isolé ne pouvait à lui seul représenter les aspirations des hommes, et recherchant un meilleur équilibre entre les sexes au sein des instances de direction, la présidente de la fédération a souhaité, par dérogation à la règle de proportionnalité, que le comité-directeur comporte 20 % du sexe le moins représenté - le sexe masculin en l'occurrence - par référence au quota de 20 % recommandé par le CIO.

Relevant que certains hommes, intéressés par la pratique de la gymnastique, pouvaient éprouver des réticences à la pratiquer dans un environnement presque exclusivement féminin, la fédération a constitué des associations masculines pour amorcer un retour des hommes dans ses effectifs.

* ³² Article 33 des Règlements généraux de la FFF

4. Sensibiliser les municipalités à l'exigence de mixité et d'égalité

Il est indispensable d'associer les municipalités à toute action volontaire en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans le sport car, même si aucune contrainte réglementaire ne leur impose la mise en oeuvre d'une politique sportive, les communes et leurs groupements sont toutefois très largement présents dans l'organisation du sport en France. Leurs domaines d'intervention portent sur les équipements sportifs, le soutien à l'activité sportive (subventions des clubs, prestations de services avec les clubs professionnels, mise à disposition de personnel ou de moyens de transports...), l'animation (participation à l'enseignement de l'EPS, mise en place d'école municipale des sports...) ou l'organisation de manifestations sportives.

a) L'inégalité d'accès aux activités et aux équipements sportifs communaux

L'égal accès aux activités sportives et aux équipements n'est pas toujours bien assuré par les politiques communales.

La fréquentation des infrastructures sportives reste, encore aujourd'hui, très majoritairement masculine et la politique de la ville y a souvent involontairement contribué.

A l'instigation conjointe du ministère du sport et du ministère de la ville, une politique d'intégration par le sport a été conduite dans les années 1980, à la suite des émeutes urbaines de l'été 1981, pour ramener la paix dans les quartiers sensibles. Cette politique, qui se proposait de remédier au mal être et au désœuvrement de certains jeunes, et des jeunes garçons en particulier, a encouragé la création d'infrastructures sportives en libre accès, terrains de sport en plein air ou « city stades », ainsi que l'ouverture des gymnases dans la soirée. Mais le libre accès de ces infrastructures a facilité leur accaparement par les garçons au détriment des filles.

En outre, d'autres équipements plus anciens, et notamment les piscines, ne répondent pas aux exigences de pratique sportive mixte et aux normes actuelles.

Enfin, il a été fréquemment relevé que lorsqu'une commune devait opérer un choix entre une équipe masculine et une équipe féminine, le choix s'opérait, à de très rares exceptions près, au profit des garçons pour tout un ensemble de raisons au nombre desquelles figure leur approche plus soucieuse de performances que celle des filles.

b) Des initiatives intéressantes à faire mieux connaître

Cependant certaines collectivités mènent des actions positives pour tendre vers l'égalité à travers la signature de conventions d'objectifs ou le versement de subventions, d'aides financières et de soutiens divers.

L'Association des maires de France (AMF) a recensé un certain nombre d'initiatives intéressantes mises en oeuvre par les collectivités :

« À Besançon, l'Office municipal du sport comporte quatre commissions permanentes dont une relative au sport au féminin.

« La ville de Vénissieux a mis en place, pour l'année 2011, un appel à projet pour soutenir des projets concernant les femmes : les projets présentés devront s'appuyer sur la pratique d'activités physiques et sportives de loisirs (non compétitives). Ces projets devront avoir pour objectif principal de mobiliser des femmes autour d'enjeux liés à la prévention et à la santé, au développement de la mixité, de l'intégration et du civisme, notamment dans les ZUS.

« La ville de Lille soutient, avec l'aide de son service des sports, l'association « L'Olympique Lille Sud ». Les actions visent à améliorer la vie du quartier en proposant un sport proche et diversifié : mise en place d'ateliers de remise en forme, organisation de manifestations sportives féminines, création d'ateliers d'expression corporelle, propositions de randonnées pédestres... avec une proposition d'implication dans la vie associative et donc citoyenne en qualité de bénévole au sein du club.

« La ville de Dreux soutient l'association « Femmes plus », qui a ouvert des sections féminines de sport comme le football ou le rugby. Ces équipes sont destinées aux plus de 14 ans. Le club forme des femmes pour encadrer des jeunes et lie la pratique sportive à un projet éducatif»^{33()}.*

[...]

c) Les recommandations en vue d'une approche plus soucieuse de l'égalité d'accès au sport

Les équipements sportifs actuels, et en particulier les plus anciens, ne sont pas toujours adaptés à une pratique sportive tant masculine que féminine, ce qui n'encourage pas les femmes à les fréquenter.

La délégation recommande que **l'égal accès des femmes et des hommes aux activités physiques et sportives soit systématiquement pris en compte dans le cahier des charges des projets de nouveaux équipements, de façon à ce que ceux-ci soient adaptés non seulement à l'accueil d'un public féminin, mais également à l'organisation d'activités « féminino-compatibles ».**

Il est également indispensable d'améliorer la mixité des pratiques et de la fréquentation des équipements actuels.

Dans le cadre du recensement des équipements sportifs effectué par le ministère des sports, il conviendra d'évaluer systématiquement l'adaptation du parc actuel à une pratique sportive mixte.

Sur la base de cette évaluation, il conviendra ensuite, dans le cadre de la rénovation de ces équipements, d'attribuer les aides financières en priorité à leur mise en conformité avec les exigences d'une fréquentation équilibrée par les femmes et par les hommes.

La délégation souhaite en outre **adapter les politiques sportives à la pratique féminine, en encourageant la mise en place d'horaires adaptés, d'offres sportives tournées vers le bien-être et la santé et, enfin, en intégrant la mixité dans les critères d'attribution des subventions municipales aux clubs de sport.**

La pratique sportive féminine ne pourra en effet se développer que si la carte des activités physiques et sportives proposées comporte, à côté des disciplines qui attirent traditionnellement un public plutôt masculin (football, rugby), des activités davantage susceptibles d'intéresser un public féminin.

Il convient en outre de veiller à ce que les équipes masculines, ou les activités masculines, ne s'arrogent pas systématiquement les meilleurs créneaux horaires au risque de reléguer les femmes sur des plages horaires tardives ou malcommodes.

Enfin, comme le libre accès des installations sportives de plein air ou de proximité aboutit le plus souvent à la monopolisation de celles-ci par les garçons, il convient également d'inciter les communes à ne pas hésiter à y organiser des activités car, comme l'ont bien montré les auditions, c'est l'une des conditions pour que les filles puissent, à leur tour, y avoir accès.

Enfin, **la délégation estime qu'il est important de redéfinir les critères qui permettent d'arbitrer quand seule une équipe peut bénéficier du soutien municipal.** Au lieu de ne retenir que le critère de la performance, il est souhaitable de **prendre en compte également le bien-être et la plus-value en termes de santé.** Quand il est difficile de trancher, pourquoi ne pas décider de privilégier alternativement l'équipe masculine et l'équipe féminine, ainsi que l'équipe handisport...

Le sexe des éducateurs sportifs a, semble-t-il, une forte influence sur le sexe des pratiquants. A ce titre, il paraît indispensable de disposer, dans les quartiers, d'un vivier de professeurs et d'animateurs sportifs féminins. Aussi la délégation, reprenant une suggestion déjà formulée par Brigitte Deydier en 2004, recommande-t-elle que les **jeunes filles des quartiers sensibles soient incitées à préparer le BP JEPS et le BEEP ou à suivre un cursus STAPS de façon à pouvoir alimenter ce vivier de professeurs et d'éducateurs sportifs et physiques dans les quartiers.**

La délégation estime que la création, sous l'autorité du ministère en charge des sports, éventuellement dans le cadre de la nouvelle Assemblée du sport, d'un Observatoire national de l'égalité dans le sport pourrait permettre de traiter à la fois des inégalités de genre mais aussi de l'égalité entre sport et handisport et de l'accès au sport des seniors. Celui-ci pourrait recenser toutes les initiatives et bonnes pratiques en milieu scolaire et périscolaire, celles des fédérations, des collectivités locales mais aussi des entreprises et se charger de les diffuser dans un guide exposant également les conséquences positives de l'égalité de traitement.

On pourrait également envisager de tirer parti des « marqueurs » actuellement en place, pour soutenir et diffuser les bonnes pratiques des politiques sportives municipales innovantes :

· Le **label Ville ludique et sportive**^{34(*)} est attribué pour trois ans par une commission technique composée de professionnels, et récompense l'engagement des élus et d'une équipe municipale pour des actions menées par la municipalité « *en faveur de l'activité physique en accès libre* » ;

· Le journal *L'Équipe* organise chaque année le « challenge de la ville la plus sportive ».

Le ministère des sports pourrait s'associer à l'une de ces initiatives, pour récompenser chaque année une ville dont la politique sportive en faveur de la pratique sportive féminine serait exemplaire.

* ³³ Extrait de la contribution écrite de l'AMF annexée au présent rapport.

* ³⁴ <http://www.villeludique-et-sportive.fr/>

En sport, pourquoi les femmes n'entraînent jamais les hommes ?

[Ramses Kefi](#) | Journaliste  

C'est un bungalow posé à l'entrée du Camp des Loges, le centre d'entraînement du Paris Saint-Germain, qui sert de siège administratif à la section féminine du club. C'est donc là que reçoit Camillo Vaz, entraîneur de l'équipe première. Un homme, pour coacher des femmes.

Sur les douze équipes engagées dans [l'élite du championnat](#) féminin de football, [seules trois](#) sont dirigées par des femmes : Montpellier, Juvisy et Soyaux. Logique, dit Camillo Vaz :

« Il y a plus d'hommes licenciés en club, donc forcément plus qui passent leurs diplômes d'entraîneur. »

Camillo Vaz estime pourtant que les choses pourraient progressivement se rééquilibrer. Quand on lui demande, il juge ses consœurs parfaitement capables d'entraîner en Ligue 1 ou en Ligue 2. Chez les hommes :

« Le football féminin se développe, les mentalités évoluent. Certaines joueuses ont un vécu footballistique qui est parfois supérieur à celui des hommes qui prennent en charge des équipes.

De surcroît, les filles expriment plus qu'avant l'envie d'entraîner. Dans les entreprises, dans le passé, on disait aussi que les femmes ne pouvaient pas diriger. »

« C'est comme ça, les hommes dirigent les femmes »

Sandrine Mathivet, entraîneuse de Juvisy, bien que flattée, est pourtant moins optimiste :

« Dans notre société, c'est comme ça, ce sont les hommes qui dirigent les femmes. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a longtemps eu une discrimination à l'égard des filles qui voulaient passer leurs diplômes d'entraîneur ».

En 1999, le journal de France2 évoquait ainsi une drôle de curiosité : Carolina Morace, première femme entraîneuse d'une équipe de foot en Italie. Un conte de fées qui s'était mal terminé. L'entraîneuse avait été licenciée pour « ne pas avoir respecté le silence média ».

Le faible nombre d'entraîneuses femmes s'explique aussi par leurs choix de vie, explique Sandrine Mathivet :

« Passer un diplôme est quelque chose de très lourd à assumer. Idem pour le métier de coach, qui demande de très gros sacrifices.

C'est souvent incompatible avec la vie de famille, que les joueuses privilégient à la fin de leur carrière. Pour un homme, s'absenter et l'assumer, ça reste plus facile ».

Berangère Sapowicz, gardienne de but du PSG et de l'équipe de France, préfère évoquer la manière dont les joueuses envisagent leur reconversion :

« Tout au long de nos carrières sportives, nous avons un travail à côté. Nous avons donc un recul, une manière de voir l'après football avec une vision peut-être plus élargie et pas exclusivement liée au foot ».

« Elles ont du mal à prendre des responsabilités sur un terrain »

Entraîneur de l'équipe de France féminine de basket et des garçons de Villeurbanne (Pro A), Pierre Vincent n'a que très rarement entendu l'une de ses joueuses exprimer le souhait de prendre les rênes d'une équipe.

S'il n'établit aucun lien de causalité entre ces faits, Pierre Vincent avance une explication supplémentaire. Un trait de caractère qu'il remarque chez les joueuses :

« Les filles – pas toutes – ont du mal à prendre leurs responsabilités sur un terrain. Si le basket féminin est aussi collectif, c'est parce que chez les filles, on prend moins de risques. Elles ont moins confiance en elles, en leurs décisions, en leurs aptitudes, en leur puissance ».

Raphaël Lioger, sociologue et anthropologue, évoque dans son livre 'Les évidences universelles' la question de la masculinité du sport. Pour lui, si les femmes prennent vraiment moins de décisions sur un terrain, c'est aussi qu'elles sont conditionnées.

« A force de dire aux femmes qu'elles ne peuvent pas naturellement prendre des décisions, elles finissent par l'expérimenter ».

Le sport, ce rite d'initiation à la virilité

Les réticences du milieu sont grandes et Pierre Vincent souligne :

« Beaucoup de présidents sont machos et ne font pas confiance à des entraîneuses femmes ».

Pour Raphaël Liogier, c'est l'essence même du sport d'exclure les femmes. Il évoque plusieurs explications à cette situation :

« Le sport et la politique sont deux fonctions que les hommes se sont octroyées. Le sport a valeur d'initiation chez les hommes. Pour qu'un garçon devienne un homme, il y a des épreuves qu'il doit passer. Or les performances sportives en font clairement partie ».

« Certains sports, comme le foot, sont stratégiques car ils sont la garantie d'une identité nationale. Or, ici, le côté sportif se double d'un aspect politique. C'est donc doublement une chasse gardée des hommes ».

« Il y a une quête de virilité collective dans les stades. Les spectateurs ont besoin que ce soit des hommes qui se battent entre eux. C'est pour ça que les équipes féminines, même quand elles sont excellentes, peinent à émerger ».

En tant qu'entraîneur d'une équipe féminine, Pierre Vincent ne comprend pas pourquoi.

« On pense que le basket féminin est plus facile, même s'il n'y a aucune différence. Un coach qui gagne des titres au haut niveau féminin n'est donc jamais sollicité par des clubs masculins de haut niveau ».

Un joueur accepterait-il qu'une femme joue ce rôle de leader ?

Après avoir entraîné les garçons à Toulouse, Laurent Bezeau est actuellement à la tête de l'équipe féminine de handball de Brest. Quant à voir des filles entraîner des handballeurs de haut niveau, il est partagé :

« Au niveau des compétences, oui. Seulement, aujourd'hui, l'entraîneur est autant technicien que meneur d'hommes. La question est la suivante : est-ce qu'au-delà du discours consensuel, un joueur accepterait qu'une femme joue ce rôle de leader ? ».

Des réticences bien françaises, précise Pierre Vincent, rappelant qu'il est plus courant que des femmes soient entraîneuses dans les pays nordiques ou anglo-saxons. La sélection féminine du Canada est par exemple entraînée par une femme dont l'adjoint est son mari.

Pour Raphaël Lioger, le poste d'entraîneur, c'est « le dernier bastion du bastion ».

« On a eu des femmes Premières ministres, on peut avoir une présidente de club, car elle n'est pas directement sur le terrain, mais le poste d'entraîneur est un peu intouchable par une femme.

Car c'est un poste politique qui implique de donner des ordres et d'avoir une vision stratégique ».

Document 3

La place des femmes dans le sport par Dominique Foufelle

Les données chiffrées rassemblées par le ministère de la Jeunesse et des Sports montrent que, si les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer un sport et à participer à des compétitions de haut niveau, leur présence au sein des instances dirigeantes sportives reste faible. Femmes et hommes ont des pratiques différentes, et se rencontrent encore peu dans les mêmes disciplines.

Le 6 mars 1998, le ministère de la Jeunesse et des Sports organisait une rencontre autour du thème : "La place des femmes dans le sport". Un dossier communiquait des chiffres et pourcentages éclairant l'état des lieux : l'espace sportif reste truffé de places fortes, qui ne pourront être conquises qu'avec un ferme soutien politique.

Présentes dans la pratique...

En 1968, 9% de femmes pratiquaient une activité sportive au moins une fois par semaine. En 1997, le chiffre était grimpé à 32,5%. Concernant la participation des femmes aux épreuves des Jeux Olympiques, la courbe s'élève spectaculairement à partir de 1984 : 54 pays avaient présenté des athlètes féminines aux J.O. de Moscou en 1980 ; aux J.O. d'Atlanta, il ne restait "que" 26 pays sur 197 à s'entêter dans la misogynie.

... mais pas dans les instances dirigeantes

Une seule femme en France est présidente d'une fédération sportive ; trois sont à des postes de Directrices Nationales Adjointes. Les licences sportives de la catégorie "dirigeant" se répartissent de la façon suivante : 78% d'hommes, 22 % de femmes.

Plutôt "loisir" - Plutôt "compét"

Le nombre de personnes déclarant pratiquer "même occasionnellement" une activité sportive ne varie pas énormément selon le sexe. Mais la manière de la pratiquer est radicalement différente : 52% des hommes possèdent une licence, contre 26,5% des femmes ; 34 % des hommes participent à des compétitions, contre 10% des femmes.

Comment se fait-il ? Une enquête européenne (période de référence : 1970 - 1990) montre que sur une journée de femme, 6h sont consacrées à un travail non rémunéré, contre 1 h pour les hommes ; 9 h contre 10 au repos ; 6 h contre 7 aux loisirs. Les femmes françaises disposent de 76' de moins pour leurs loisirs que la moyenne des Européennes étudiées.

Nous savons toutes (c'est moi qui commente) que, au sein d'une famille, si contretemps il y a, maladie d'un enfant ou passage de l'employé du gaz, il sera, dans la majorité des cas, pris en charge par la femme. Quand on manque régulièrement des séances d'entraînement, comment peut-on espérer atteindre le stade de la compétition ? Ou les femmes doivent-elles se réfugier dans des compétitions si amicales qu'elles en deviennent molles ? Doivent-elles renoncer au plaisir de se mesurer ?

Des disciplines imposées ?

Les tableaux des sports les plus souvent pratiqués par chacun des sexes frôlent la caricature : les adeptes de la danse et arts chorégraphiques, de la natation synchronisée et de la gymnastique rythmique et sportive sont des femmes à + ou - 100 %, tandis que le rugby attire des hommes à 98 %. Schématiquement, les femmes pratiquent des disciplines gracieuses, réputées entretenir la "forme", et sont absentes des sports d'affrontement, motorisés ou liés aux armes.

Les auteurs du dossier ont placé en regard un autre tableau, classant les métiers les plus souvent exercés par des femmes ; en tête, ceux qui requièrent du dévouement : métiers de la petite enfance, domesticité, secrétariat, professions de santé (au bas de l'échelle)... On pourrait noter qu'ils exigent une excellente "forme", douceur, patience et, bien souvent pouvoir de séduction intact (car, si l'on met au pluriel le mot "forme", on en arrive aux "formes" - le jeu de mots est abondamment exploité dans les titres des magazines féminins. Combien de femmes se traînent au cours de gym pour entre tenir leur silhouette ?), mais que l'esprit de compétition (ou même d'affirmation de soi) n'y est pas conseillé.

Dans le sport comme dans le travail, les choix sont moins étendus : 49% des licenciées sont concentrées dans les sports les plus fréquents pour elles (contre 40,9% des licenciés); 45% des femmes sont concentrées dans les 20 professions les plus fréquentes pour elles (contre 26% des hommes).

Ignorées par la télé

Pour analyser les retransmissions sportives à la télévision française (année 1995), les auteurs ont réparti les disciplines en quatre catégories, en fonction du pourcentage d'hommes et de femmes dans les fédérations : sports masculins, mixtes, à fort effectif féminin, à dominante féminine. Indubitablement, les sports masculins occupent l'antenne : 483,20 h de foot, 160,16 h de cyclisme, 125,03 h de rugby, 115,56 h de sports mécaniques, etc., contre 20,16 h de l'unique sport à dominante féminine présent, la gymnastique.

Seul le tennis, classé sport à fort effectif féminin, fait exception (163,25h). Le triomphe médiatique de ce sport est relativement récent. Les championnes qui s'y sont illustrées et ont déchaîné les passions du public, ont brillamment démenti le lieu commun qui sert d'argument aux médias pour justifier leur frilosité vis à vis du sport féminin : il serait moins spectaculaire (comprenez : ne ferait pas assez d'audimat).

Les préjugés perdurent

Ces chiffres sont loin d'être glorieux... Mais, si l'on se souvient qu'il y a un siècle, Pierre de Coubertin déclarait : "Une olympiade de femmes est impensable, elle est impraticable, inesthétique et incorrecte." ; quand on considère que le nombre de licences féminines dans les fédérations sportives a triplé entre 1971 et 1994, la situation apparaît sous un jour plus optimiste.

Il reste pourtant une rude partie à mener contre des préjugés extrêmement pugnaces, ceux qui touchent à l'image du corps de la femme. Une musculature développée, des affrontements entraînant un contact physique direct (la lutte, la boxe) sont encore jugés inconvenants, voire répugnants par de nombreuses personnes - des femmes aussi, hélas ! Pour que cette rétrograde conception de la "féminité" disparaisse, il faudra que l'école s'en mêle !

Source : "Quelques données indicatives sur les femmes et le sport", dossier réalisé par la cellule "Banque de données" de la Direction des Sports - mars 1998.

Document 4

Les communiqués de presse

Conférence mondiale sur la femme et le sport

(...)

La présidente de la Fédération Française de Gymnastique Volontaire, Françoise Sauvageot, participera à la Conférence mondiale sur la femme et le sport.

"Plus forts ensemble : l'avenir du sport" - du 16 au 18 février 2012 à Los Angeles

(...)

Montreuil, le 13 février 2012 : Françoise Sauvageot, présidente de la Fédération Française d'Education Sportive et de Gymnastique Volontaire et vice-présidente du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), participera à cette manifestation internationale afin de **partager le combat mondial des femmes pour plus d'équité entre hommes et femmes dans le champ du sport, tant au niveau des pratiques que de la médiatisation, ainsi que l'accès aux postes de direction.**

Cette 5e édition de la Conférence mondiale sur la femme et le sport, organisée conjointement par le Comité International Olympique, le Comité National Olympique américain et le Comité de Californie du Sud pour les Jeux Olympiques, abordera le thème "**Plus forts ensemble : l'avenir du sport**", afin d'encourager les hommes et les femmes à oeuvrer de concert pour renverser les barrières qui existent encore à la parité hommes/femmes dans le sport.

Une complémentarité des rôles

Aujourd'hui, Françoise Sauvageot est l'une des rares présidentes de Fédération Française Sportive et s'investit activement pour prouver que les femmes, trop peu présentes dans des fonctions de direction (présidentes, mais aussi directrices techniques nationales) ont un rôle important à y jouer, apportant un regard souvent complémentaire ouvrant sur l'éducation et la société. « **Il ne fait aucun doute que la participation des femmes est primordiale à tous les niveaux de la société et cela inclut le monde sportif. Elles apportent une vision parfois différente. Elles revendiquent un traitement équitable dans le domaine du sport au féminin (rémunération, médiatisation, etc.) et sont particulièrement sensibles à des pistes nouvelles de développement centrées sur le bien-être, la santé** » explique Françoise Sauvageot.

L'avancée objective marquée par l'augmentation des participations féminines aux Jeux Olympiques ne doit pas masquer la nécessité de renforcer la présence des femmes à des postes de cadres et de dirigeants dans le sport. « Elles sont encore trop peu nombreuses à oser candidater, à franchir le cap, faute de soutiens » , souligne Françoise Sauvageot.

La Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport qui se tient tous les quatre ans est ainsi une plateforme importante pour l'analyse des progrès accomplis et la définition des actions futures à mener en priorité. A titre d'exemple, des séminaires « sur mesure » et des programmes de formation ont été mis en place pour promouvoir l'égalité des chances et aider les femmes à accéder à des fonctions dirigeantes sportives.

(...)

Liberté, égalité, féminité... Et si le sport prenait un temps d'avance sur la société ?

Par Carole Ponchon



Le **sport** est bien souvent décrit comme le miroir de notre société, sans doute parce qu'il est un théâtre d'expression des émotions humaines tout autant que le **centre** d'attention des **médias**... au point de **faire** partie intégrante de la **culture** de chaque pays.

L'histoire veut que le sport soit par essence marqué du sceau des attributs et affects de la masculinité. Des **Jeux** antiques aux tournois médiévaux, c'est la virilité et la mort qui se donnaient en spectacle. Et si le sport moderne, celui né à la fin du XIX^e siècle à l'aube de l'ère industrielle, s'est donné explicitement pour vocation de **canaliser** cette violence, d'**offrir** un espace et des règles dans lesquels elle puisse s'**exprimer**, il n'en est pas moins vrai que c'est dans un univers masculin qu'il a pris racine.

Que le sport soit donc historiquement un concept et un espace créés par et pour l'homme ne peut **être** nié. Mais est-il voué à le rester ? L'évolution des mœurs, le courage des athlètes, le mouvement féministe et aujourd'hui la mondialisation ont permis de **faire avancer** les choses et semblent nous **indiquer** le contraire. Que de chemin parcouru, certes parfois lentement, depuis les combats de femmes avant-gardistes comme **Stamata Revithi** ou **Alice Millat**. Alors qu'en 1928, aux **Jeux d'Amsterdam**, les femmes ne représentaient que 4 % des participants, leur taux de participation atteint les 40 % pour les premières Olympiades du troisième millénaire à Athènes : tout un symbole.

Au-delà même des compétitions d'élite, les femmes font aujourd'hui partie du paysage sportif en ce sens qu'elles prennent massivement part à une pratique régulière. Ainsi, 37 % des citoyennes européennes déclarent **pratiquer** un sport au minimum une fois par semaine (source : Eurobaromètre, Sport et activités physiques, mars 2010).

Devrait-on s'en contenter ? Ou n'est-il pas au contraire inquiétant qu'alors même que *"les femmes et les filles forment plus de la moitié de la [population](#) mondiale, le pourcentage d'entre elles qui participent à un sport [soit] toujours inférieur à celui des hommes et des garçons"*, comme le relevaient les signataires de [la Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport](#) en 1994 ? Dans une société de plus en plus exigeante, comment ne pas se [demander](#) pourquoi, quand les bienfaits de la pratique sportive sont amplement prônés, toutes ne pratiquent pas un sport ? En effet, la pratique d'un sport, parce qu'il est un excellent outil d'autonomisation et expression de soi et du corps, peut [enrichir](#), [valoriser](#) et [faire](#) évoluer la vie des femmes. A ce [titre](#), et contrairement à une idée parfois trop répandue, le sport peut [être](#) une expression de la féminité, parfois sauvage, de chacune.

En se tournant vers l'envers du décor pour [observer](#) ce qui se passe au niveau des instances dirigeantes, le constat est encore plus cruel. A l'heure où les questions de gouvernance sont au cœur des préoccupations du mouvement sportif, il est en effet intéressant de [souligner](#) la très faible représentation des femmes aux postes clés : ainsi les femmes ne représentent que 17 % des présidents d'associations en France. Et ce n'est guère plus brillant chez nos voisins européens : en [Allemagne](#), les femmes occupent 27 % des postes administratifs et organisationnels et 9 % des postes de management, contre 25 % par exemple aux [Pays-Bas](#). En [Suède](#), 31,5 % des dirigeants de fédérations sportives spécialisées sont des femmes. Bref, où que l'on regarde en [Europe](#), et malgré de grands écarts selon les pays, la sous-représentation féminine aux postes de responsabilité, élective ou non, est très largement répandue (étude Study on Volunteering in the European Union, février 2010). Le même phénomène se retrouve d'ailleurs souvent en matière d'encadrement technique. Ainsi en France et à [titre](#) d'exemple, au 31 décembre 2009, seuls 5 % des directeurs techniques nationaux étaient des femmes.

Alors même que le sport recherche un nouveau souffle, la féminité, symbole même de la naissance, ne pourrait-elle [apporter](#) des réponses aux défis qui mettent en péril le sport et [ses](#) valeurs en rétablissant un certain équilibre ? Ces deux phénomènes, relative rareté de la pratique sportive féminine et de la présence des femmes aux postes clés, sont-ils l'expression de leur volonté ou l'existence d'un plafond de verre ? Sans doute y a-t-il une part de vrai dans chacune de ces réponses.

Pour autant, le centième anniversaire de la Journée internationale de la femme, dont le but est, rappelons le, *"de [reconnaître](#) le fait que la paix et le progrès [social](#) et la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales exigent la participation active, l'égalité et le développement des femmes, et de [reconnaître](#) la contribution des femmes à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales"*, offre une belle occasion de [promouvoir](#) un libre accès au sport pour toutes, une égalité dans l'accès aux postes à responsabilités comme dans les rémunérations et, ce qui y est intrinsèquement lié, un traitement médiatique équivalent. Bien entendu, cela appelle un long processus, dont nous voulons d'ailleurs [croire](#) qu'il est en partie enclenché. Nous sommes convaincus qu'il pourrait [illustrer](#) la capacité du sport à [alimenter](#) la société en la devançant, peut-être pour la première fois.

Carole Ponchon

Najat Vallaud-Belkacem dans L'Equipe : "La féminisation peut booster le sport"

Dans son édition d'aujourd'hui, le 29 novembre 2012, le journal *L'Equipe* nous propose une interview de la ministre des Droits de la femme. Najat Vallaud-Belkacem révèle les mesures du gouvernement pour promouvoir les femmes dans le sport. Va-t-on (enfin) vers des mesures volontaristes et contraignantes ? On dirait bien que oui...

A retenir :

* **Vers une féminisation des fédérations** : on va passer de la proportionnalité (avec le nombre de licenciées) à la parité dans les conventions d'objectifs signées entre le ministère et les fédérations en 2014. A noter également : un plan de féminisation devra être obligatoirement adopté dans chaque fédération à partir de 2013. Le but ? Augmenter le nombre de licenciées, d'arbitres femmes, d'éducatrices...

* **Vers une plus grande médiatisation du sport féminin** : le décret de 2004 qui fixe la liste des 27 événements sportifs majeurs retransmis à la télévision et accessibles gratuitement va être revu. La liste va être élargie avec des épreuves féminines comme la finale de la Ligue des Champions ou encore la finale de la Coupe du monde de football. On espère qu'il en sera de même pour les compétitions majeures de handball, de basket, de rugby, de cyclisme, etc. Il faut ici saluer le travail acharné de l'association "Femmes solidaires" pour faire avancer ce dossier : lancée en 2011, sa pétition "[Pas de filles hors jeu](#)" porte ses fruits.

TOUS SPORTS

« La féminisation peut booster le sport »

NAJAT VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits de la femme, révèle en exclusivité les nouvelles mesures de promotion de la femme dans le sport.

« POURQUOI cet intérêt soudain pour le sport ?

– Il nous intéresse à trois égards : la présence des femmes dans les instances dirigeantes, les sportives dans les médias, la pratique féminine. La championne de tennis américaine Billie Jean King (*) disait : « Je veux faire du sport un outil de changement social. » Je le pense aussi. Le comité interministériel des droits des femmes, que le Premier ministre réunit demain, va annoncer des décisions, notamment dans le sport. Celles-ci ont été possibles grâce à l'engagement total de Valérie Fourneyron, ministre des Sports.

– **Quelles sont ces mesures ?**

– Des dispositions existent dans chaque fédération agréée par l'État afin de permettre une meilleure représentation des femmes proportionnellement au nombre de licenciés. Ces mesures étaient applicables avant 2012. Or, on constate que sur 115 fédérations agréées, 46 % sont en conformité. Le déséquilibre est plus frappant au niveau des présidences fédérales où le nombre de femmes

régresse. Elles sont aussi sous-représentées dans l'encadrement. 10 % seulement entraînent une équipe nationale. On va donc passer de la proportionnalité à la parité dans les conventions d'objectifs signées entre le ministère et les fédérations pour 2014.

– **La deuxième mesure vise à corriger la sous-représentation du sport féminin dans les médias...**

– 85 % de la couverture médiatique est dédiée à des sportifs masculins. Dans la presse écrite, 8 % des articles sont signés par des femmes. 72 % des Français estiment que les écarts de pratique entre les sexes sont dus à cette faible médiatisation. Nous allons agir sur le décret du 22 décembre 2004 qui fixe la liste des vingt-sept événements sportifs majeurs retransmis à la télévision et accessibles gratuitement : dix-huit sont masculins, cinq mixtes, comme les JO, cinq féminins. Nous allons compléter la liste avec certaines épreuves féminines comme les finales du Championnat de France de football,

de la Ligue des champions ou de la Coupe du monde.

– **Il revient aussi aux fédérations de faire un grand travail de promotion du sport féminin...**

– Sur la pratique, un long chemin a été parcouru : 9 % en 1968, 48 % aujourd'hui. Des disciplines se sont ouvertes mais beaucoup de pratiques restent sexuées. Alors que les conventions d'objectifs prévoient un plan de féminisation, seules cinq fédérations en ont adopté un. Cette disposition va devenir obligatoire à partir de 2013 et fera l'objet d'un suivi. Il s'agit d'augmenter le nombre de licenciées, d'arbitres et de médecins femmes, d'éducatrices, et de renforcer le niveau de jeu féminin afin de conquérir des titres européens et mondiaux. Le football, par exemple, pourrait gagner deux millions de licenciées. »

MARC CHEVRIER

(*) Connue aussi pour avoir battu en 1973 Bobby Riggs, ce qui lui vaudra d'être nommée par l'UNESCO « *marraïne pour l'égalité des genres* ».

Document 7

ORIENTATION 2: PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'EGALITE EN ESSONNE

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1. : SENSIBILISER LES ESSONNIEN-NE-S A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ACTION 2.1.1.: INTEGRER L'EDUCATION A L'EGALITE FILLES-GARÇONS ET A LA MIXITE DANS LES OUTILS MIS A DISPOSITION DES JEUNES

Directions concernées	Direction pilote : DIREC Directions associées : DENV, DPMI, DVHC et DCI			
Constats	Les stéréotypes contraires aux principes d'égalité et de mixité sont largement véhiculés dans la société. Ils influencent les représentations des parents et conditionnent les comportements des enfants dès le plus jeune âge. Les temps scolaires et périscolaires représentent à la fois des espaces où s'exercent des discriminations de genre et à la fois des espaces privilégiés pour les prévenir à travers des actions éducatives spécifiques et l'intégration de cette problématique dans un maximum d'outils, de contenus, de rapports, etc. Le Conseil Général doit veiller à ne pas contribuer à la diffusion de ces stéréotypes.			
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les outils mis à disposition des enfants et des jeunes au principe d'égalité et de déconstruction des stéréotypes sexistes • Mener des actions de sensibilisation à l'égalité et à la mixité 			
Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale / Type d'action	Article 13 « L'éducation et la formation continue »	Action nouvelle		
Modalités de mise en oeuvre	Descriptif des actions	Moyens	Calendrier	Indicateurs de résultats
	Mettre en place des actions de type théâtre forum sur les relations filles – garçons, afin de prévenir les risques liés à la transition vers la 6 ^{ème} dans le cadre du projet Réussir sa 6 ^{ème}	Pilotage : DIREC Budget : Pas de dépenses nouvelles Moyens humains : Pas de moyens supplémentaires	Toute l'année	<u>Quantitatif(s) :</u> A définir <u>Qualitatifs(s) :</u> A définir
	Développer des actions d'accompagnement des collégien-ne-s sur les questions liées à la puberté, à la sexualité, au rapport au corps, aux autres, etc.... dans le cadre du projet « Réussir sa 6 ^{ème} ». Adapter le matériel pédagogique utilisé en intervention en 4 ^{ème} sur cette question à des interventions auprès des classes de 6 ^{ème} .	Pilotage : DIREC Partenaire : DPMI Budget : Pas de dépenses nouvelles Moyens humains : Pas de moyens supplémentaires	Toute l'année	<u>Quantitatif(s) :</u> A définir <u>Qualitatifs(s) :</u> A définir
	Améliorer les ressources pédagogiques numériques dans le cadre du projet Réussir sa 6 ^{ème} , notamment à travers des supports ludo-éducatifs permettant d'interroger les représentations stéréotypées au prisme du genre.	Pilotage : DIREC Budget : Pas de dépenses nouvelles Moyens humains : Pas de moyens supplémentaires	Toute l'année	<u>Quantitatif(s) :</u> A définir <u>Qualitatifs(s) :</u> A définir

	Vérifier que les ressources publiées et destinées à la communauté éducative respectent l'égalité filles-garçons et ne véhiculent aucune discrimination	Pilotage : DIREC Partenaires : DCI et DVHC Budget : Pas de dépenses nouvelles Moyens humains : 0,2 ETP	Toute l'année	<u>Quantitatif:</u> Liste des ressources <u>Qualitatifs:</u> Mixité sur ressources – féminisation des appellations....
	Vérifier dans les documents de communication mis à disposition au titre des politiques environnementales, en particulier en direction des enfants et des jeunes que la mixité est respectée	Pilotage : DENV Autres partenaires : DCI Budget : Pas de dépenses nouvelles Moyens humains : Pas de moyens supplémentaires	Toute l'année	<u>Quantitatif :</u> Mixité sur les documents de communication